

Communiqué du 7 juillet 2020 contre le dispositif 2S2C

NON À LA DÉVALORISATION DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Quelle culture artistique pour la jeunesse ?

Quel rôle des artistes-auteurs et artistes-autrices dans l'Éducation nationale ?

Quel rôle des artistes intermittent·es du spectacle dans l'Éducation nationale ?

Dans le cadre de la crise sanitaire qui a entraîné un accueil restreint des élèves par classe avec un même professeur, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a promu un dispositif intitulé "**Sport-Santé-Culture-Civisme**" dans le but d'élargir la prise en charge des élèves. Le dispositif 2S2C prône, en parallèle des cours, la mise en place d'activités "*éducatives et ludiques*" sur le temps scolaire.

Le dispositif 2S2C est une attaque sans précédent contre l'enseignement artistique et culturel !

" Les collectivités mettant en place un dispositif 2S2C bénéficient d'une enveloppe maximale de 110 euros par journée et par groupe de 15 élèves accueillis, quel que soit le niveau concerné, par référence au montant pratiqué dans le cadre du service minimum d'accueil." Pour mémoire, le service minimum d'accueil a été prévu en cas de grève des enseignants. Il constitue un palliatif qui n'a jamais eu vocation à se substituer au service d'enseignement, ni aux interventions des artistes-auteur·ices ou à celles des artistes du spectacle en milieu scolaire, ni au projet pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en général.

Or, sous couvert que "*la crise sanitaire et les contraintes de distanciation entraînent des conditions d'accueil très particulières*", le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) témoigne d'une dangereuse dérive : "*Pour les activités artistiques et culturelle, il peut s'agir par exemple d'ateliers d'arts plastiques autour du dessin, d'ateliers d'improvisation théâtrale, d'ateliers d'écriture, de rencontres avec des artistes etc.*". Des interventions qui ne mobilisent pas nécessairement, auprès des élèves, des professionnels de la pédagogie, ni des arts !

Non, un service minimum d'accueil n'est pas une action d'EAC et ne peut en aucun cas se substituer à des interventions d'artistes-auteur·ices ou d'intermittent·es du spectacle en milieu scolaire.

Le dispositif 2S2C, sous couvert de crise sanitaire, concurrence directement le projet pour l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et a pour effet de dénaturer le sens de sa charte (soutenue par le ministère de l'Éducation nationale lui-même), et de dévaloriser les professionnel·les :

- les enseignant·es
- les artistes-auteur·rices (plasticien·nes, écrivain·es, scénaristes, chorégraphes, etc.),
- les artistes intermittent·es du spectacle (comédien·nes, musicien·nes, chanteur·euses, etc.).

Initialement prévu pour la fin de cette année scolaire, le dispositif 2S2C, qui a été imposé sans concertation avec les parties concernées, serait reconduit à la rentrée 2020 !

**Nous dénonçons le pervertissement de l'EAC par le dispositif 2S2C
et nous demandons son retrait !**

Nous nous opposons fermement à ce dispositif qui dévalorise les professionnels et dénature profondément les objectifs de l'EAC :

- *permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire,*
- *développer et renforcer leur pratique artistique,*
- *permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels.*

AdaBD Association des Auteurs de bandes dessinées

CAAP Comité pluridisciplinaire des artistes-auteur·trices

CEA Commissaires d'exposition associés

Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse

EAT Écrivains Associés du Théâtre

EGBD Etats généraux de la bande dessinée

Ligue des auteurs professionnels

SELF Syndicat des Ecrivains de Langue Française

SMdA-CFDT Syndicat Solidarité Maison des Artistes CFDT

SNP SNAA-FO Syndicat National des Artistes-Auteurs FO

SNAP-CGT Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT

SNP Syndicat National des Photographes

SNSP Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens

UNPI Union Nationale des Peintres Illustrateurs

USOPAVE Union des syndicats et organisations professionnelles des arts visuels et de l'écrit

FRAAP Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens

CIPAC Fédération des professionnels de l'art contemporain

CITI Centre International pour les Théâtres Itinérants

THEMAA Associations Nationale pour les Théâtres de Marionnettes et Arts Associés

UFISC Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles